

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

8 P-1-04

N° 44 du 5 MARS 2004

TAXE ANNUELLE SUR LES LOCAUX A USAGE DE BUREAUX, LES LOCAUX COMMERCIAUX
ET LES LOCAUX DE STOCKAGE PERCUE EN REGION ILE-DE-FRANCE

(C.G.I., art. 231 ter VI. 1 du CGI)

NOR : BUD F 04 20104 J

Bureau C 2

P R E S E N T A T I O N

Les tarifs de la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux sont différents en fonction de la circonscription territoriale dont ces locaux relèvent.

Les bureaux situés dans les communes franciliennes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) prévue par l'article L.2334-15 du code général des collectivités territoriales sont soumis aux tarifs applicables à la troisième circonscription.

La présente instruction a pour objet de communiquer la liste des communes éligibles à la DSU au titre de l'année 2004.

Les tarifs de la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage perçue dans la région Ile-de-France sont, s'agissant des locaux à usage de bureaux, différents en fonction de la circonscription territoriale dont ces locaux relèvent.

Les bureaux situés dans les communes franciliennes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) prévue par l'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales sont soumis, au même titre que ceux situés dans les départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-de-Marne, aux tarifs applicables à la troisième circonscription (pour un commentaire de ces dispositions, se reporter au BOI 8 P-2-01).

La liste des communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine pour l'année 2004 est reproduite ci-dessous.

Il s'agit des mêmes communes que l'année précédente auxquelles s'ajoute la commune des Lilas (93), dont les tarifs relèvent désormais de la troisième circonscription à compter de 2004.

DEPARTEMENT : HAUTS-DE-SEINE

CODE INSEE	Nom commune
92007	BAGNEUX
92019	CHATENAY-MALABRY
92025	COLOMBES
92036	GENNEVILLIERS
92046	MALAKOFF
92050	NANTERRE
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE

DEPARTEMENT : VAL-DE-MARNE

CODE INSEE	Nom commune
94002	ALFORTVILLE
94004	BOISSY-SAINT-LEGER
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE
94016	CACHAN
94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
94022	CHOISY-LE-ROI
94028	CRETEIL
94034	FRESNES
94037	GENTILLY
94038	L'HAY-LES-ROSES
94041	IVRY-SUR-SEINE
94043	KREMLIN-BICETRE
94044	LIMEIL-BREVANNES
94054	ORLY
94059	LE PLESSIS-TREVISE
94060	LA QUEUE-EN-BRIE
94074	VALENTON
94076	VILLEJUIF
94077	VILLENEUVE-LE-ROI
94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
94079	VILLIERS-SUR-MARNE
94081	VITRY-SUR-SEINE

DEPARTEMENT : SEINE-SAINT-DENIS

CODE INSEE	Nom commune
93001	AUBERVILLIERS
93005	AULNAY-SOUS-BOIS
93006	BAGNOLET
93007	LE BLANC-MESNIL
93008	BOBIGNY
93010	BONDY
93013	LE BOURGET
93014	CLICHY-SOUS-BOIS
93027	LA COURNEUVE
93029	DRANCY
93030	DUGNY
93031	EPINAY-SUR-SEINE
93032	GAGNY
93039	ILE-SAINT-DENIS
93045	LES LILAS
93046	LIVRY-GARGAN
93047	MONTFERMEIL
93048	MONTREUIL
93050	NEUILLY-SUR-MARNE
93051	NOISY-LE-GRAND
93053	NOISY-LE-SEC
93055	PANTIN
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE
93061	LE PRE-SAINT-GERVAIS
93063	ROMAINVILLE
93064	ROSNY-SOUS-BOIS
93066	SAINT-DENIS
93070	SAINT-OUEN
93071	SEVRAN
93072	STAINS
93077	VILLEMOMBLE
93078	VILLEPINTE
93079	VILLETANEUSE

La Directrice de la Législation Fiscale

Marie-Christine LEPETIT